



**MAIRIE  
DE COMPEYRE**

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 14 novembre 2022 à 20 h 30**

13 présents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative, relative aux mouvements budgétaires de 2022.

Le Conseil Municipal vote également la délibération relative à la création d'un poste permanent, pour remplacer l'actuelle secrétaire.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, la délibération relative à la régularisation du forfait communal versé à l'école privée d'Aguessac pour la période 2021-2022.

Enfin, le Conseil Municipal vote la délibération d'attribution d'un fonds de concours avec la Communauté de Communes de Millau pour la construction de l'école Belle Vue à Aguessac.

**Questions diverses**

L'enfouissement du réseau électrique par le Sieda, sur le Bourg, la rue des Sempettes et la place des Merlets a été évoquée.

Une réflexion est menée, suite à la réception d'un courrier, sur le fait de mettre à disposition un local pour permettre les rencontres générationnelles et intergénérationnelles des habitants de Compeyre.

L'idée d'un poulailler « partagé » a été évoquée et demande réflexion quant à sa mise en œuvre.

Un point a été fait sur l'organisation de la rencontre au four à pain à Pailhas le 27 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

